

# DÉBATS PARLEMENTAIRES

## JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION,  
RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15.



TÉLÉPHONE :  
Rens. (1) 45-75-62-31 Adm. (1) 45-78-61-39  
TELEX 201176 F DIR JO PARIS

### QUESTIONS remises à la présidence du Sénat



# SOMMAIRE

---

## Questions écrites (du n° 1 au n° 50 inclus)

Premier ministre .....	571
Affaires étrangères .....	571
Affaires sociales et emploi .....	571
Agriculture .....	572
Anciens combattants .....	572
Budget .....	572
Coopération .....	572
Culture et communication .....	572
Défense .....	573
Economie, finances et privatisation .....	573
Education nationale .....	573
Équipement, logement, aménagement du territoire et transports .....	574
Industrie, P. et T. et tourisme .....	574
Intérieur .....	574
Jeunesse et sports .....	574
Justice .....	574
Recherche et enseignement supérieur .....	575
Sécurité sociale .....	575
Transports .....	575

# QUESTIONS ÉCRITES

## PREMIER MINISTRE

### *Lutte contre la pauvreté*

11. - 3 avril 1986. - **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le Premier ministre** quelles mesures urgentes il compte proposer pour enrayer la montée de la pauvreté dans notre pays qui, depuis trois ans, frappe un nombre important de familles.

### *Devenir des textes législatifs non entrés en vigueur*

13. - 3 avril 1986. - **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le Premier ministre** quelle sera l'attitude du Gouvernement à l'égard des textes adoptés par le Parlement et qui ne sont pas encore entrés en vigueur ou pour lesquels on attend des décrets d'application.

### *Information sur la sécurité sociale*

14. - 3 avril 1986. - **M. 5 Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le Premier ministre** s'il ne juge pas primordial d'informer l'opinion sur la situation de la sécurité sociale.

### *Convention France - République populaire de Chine pour la transmission d'émissions radiophoniques*

1. - 3 avril 1986. - **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** quels accords ont été conclus entre la France et la République populaire de Chine concernant la possibilité d'assurer la transmission d'émissions radiophoniques destinées, pour la France, au Sud-Est asiatique et, pour la Chine, à l'Afrique et à l'Amérique latine, par l'intermédiaire de Radio France International, et quelles sont les conditions d'application auxquelles cette convention est soumise.

### *Révision de la loi de programmation militaire*

15. - 3 avril 1986. - **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le Premier ministre** s'il procédera à une révision de la loi de programmation militaire dont les moyens ont été calculés de façon trop juste et qui présente l'inconvénient majeur d'être trop étalée dans le temps.

### *Devenir des suppressions d'emplois industriels*

16. - 3 avril 1986. - **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le Premier ministre** si le Gouvernement considère comme inéluctables les attitudes arrêtées par son prédécesseur concernant les suppressions d'emplois industriels en 1986.

### *Hausses des tarifs publics*

17. - 3 avril 1986. - **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le Premier ministre** quelles décisions il va prendre concernant les hausses des tarifs publics qui ont été refusées en temps utile par son prédécesseur. Il souhaiterait savoir également quelles actions seront engagées pour relancer une politique cohérente d'investissements dans les services publics.

### *Rattrapage des pertes de pouvoir d'achat*

18. - 3 avril 1986. - **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le Premier ministre** quelle politique salariale il compte proposer pour essayer, sur plusieurs années, de rattraper les pertes de pouvoir d'achat constatées par les salariés depuis cinq ans.

### *Absence de la traditionnelle photographie du Gouvernement*

21. - 3 avril 1986. - **M. Pierre Vallon** expose à **M. le Premier ministre** qu'il est regrettable qu'aucune photographie du Gouvernement n'ait été prise à l'issue de sa formation. Il lui demande si, en accord avec le Président de la République, une photographie ne pourrait être réalisée à l'issue d'un prochain conseil des ministres. Un tel document doit pouvoir figurer dans les archives de la mémoire nationale.

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES

### *Convention France - République populaire de Chine pour la transmission d'émissions radiophoniques*

### *Aide internationale accordée à l'Éthiopie*

28. - 3 avril 1986. - **M. José Balareello** attire l'attention de **M. le ministre des affaires étrangères** sur l'aide internationale accordée à l'Éthiopie. Le Gouvernement de ce pays s'en sert pour déporter des populations affamées, la mortalité lors de ces déportations atteignant 20 p. 100 selon le *Sunday Times*. « Médecins sans frontières » a demandé l'ouverture d'une commission d'enquête sur ces programmes de transfert. Il lui demande ce que la France envisage de faire dans ce domaine.

### *Position de la France à l'égard de l'U.N.E.S.C.O.*

30. - 3 avril 1986. - **M. José Balareello** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** si la France compte reconsidérer sa position à l'égard de l'U.N.E.S.C.O. La 23<sup>e</sup> conférence de cette organisation a confirmé les orientations antérieurement adoptées : soutien à des mouvements quasi terroristes, audition d'orateurs d'organisations liées plus ou moins à l'U.R.S.S. tels l'A.N.C. ou la Fédération internationale des syndicats. Il lui rappelle que les démarches auprès de l'U.N.E.S.C.O. en faveur d'Andreï Sakharov n'ont abouti à rien, cependant que le cas de Nelson Mandela, leader de l'A.N.C., a été fréquemment évoqué. Dans ces conditions ne serait-il pas souhaitable d'adopter une attitude similaire à celle des États-Unis et de la Grande-Bretagne, à savoir un retrait relatif vis-à-vis de l'U.N.E.S.C.O.

### *Droit issu des conventions internationales et droit français*

39. - 3 avril 1986. - **M. Louis Longueue** rappelle à **M. le ministre des affaires étrangères** que la section du rapport et des études du Conseil d'État a adopté le 25 avril 1985 une étude intitulée « Droit international et droit français », qui vient d'être publiée par la Documentation française. L'étude préconise « un certain nombre de mesures qui paraissent de nature à permettre aux pouvoirs publics de mieux contrôler et de maîtriser le processus d'introduction du droit issu des conventions internationales dans le droit français ». Dans cet esprit, il convient, selon le Conseil d'État, de réduire le nombre des conventions internationales auxquelles souscrit la France. Le résultat peut être obtenu, notamment, en surveillant davantage « les programmes de travail de certaines organisations internationales qui ont peut-être tendance à prendre l'initiative de la négociation de conventions dont l'utilité n'est pas évidente. On pense, à cet égard, au Conseil de l'Europe » (p. 47). Il lui demande : 1<sup>o</sup> si l'objectif quantitatif mentionné ci-dessus lui paraît souhaitable d'une part, réalisable d'autre part ; 2<sup>o</sup> si la critique formulée par l'étude à l'encontre du Conseil de l'Europe lui paraît justifiée. Dans l'affirmative, peut-il citer des exemples de conventions que le Conseil de l'Europe a pris l'initiative de négocier et dont l'utilité ne serait pas évidente.

## AFFAIRES SOCIALES ET EMPLOI

### *Centres d'optique mutualistes*

2. - 3 avril 1986. - **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi** quelle sera sa politique face au développement des centres d'optique mutualistes qui a été conduit dans des conditions économiques et fiscales contraires aux principes évidents de l'égalité, le Gouvernement ne pouvant pas privilégier une action commerciale particulière.

### *Intégration scolaire des enfants handicapés*

25. - 3 avril 1986. - **M. Jean Francou** attire l'attention de **M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi** sur l'intégration scolaire des enfants handicapés. Il lui indique les difficultés d'accueil rencontrées par les parents d'enfants handicapés, notamment dans la commune de Venelles où le conseil pédagogique a refusé l'intégration d'un enfant, car les locaux ne permettaient pas la déambulation des enfants dans ce cas. En conséquence, il lui demande de définir, avec urgence, un cadre en ce

qui concerne le nombre et le type de handicaps qui peuvent être supportés par une école sans perturber son fonctionnement, d'évaluer les moyens nécessaires afin que l'on puisse aider les uns sans entraver la scolarité des autres.

*Alpes-Maritimes : conseil d'administration  
de la caisse primaire d'assurance maladie*

32. - 3 avril 1986. - **M. José Balarello** attire l'attention de **M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi** sur la situation du conseil d'administration de la caisse primaire d'assurance maladie des Alpes-Maritimes. Celui-ci a été suspendu par décision de l'autorité de tutelle, et un administrateur provisoire a été désigné. Par ailleurs, des menaces de révocation pèsent sur le président du conseil d'administration, secrétaire général de Force ouvrière dans les Alpes-Maritimes et unanimement respecté dans le département malgré ce que pourrait laisser croire certaine affaire judiciaire récente. Cette situation est préjudiciable pour la bonne continuité de la gestion de la caisse et, semble-t-il, guère justifiée. Il lui demande s'il serait possible de revenir sur ces décisions.

*Salarié reconnu inapte au travail  
mise au chômage par décision volontaire*

36. - 3 avril 1986. - **M. Henri Belcour** soumet à **M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi** le problème juridique suivant : un salarié, reconnu inapte à son travail par son médecin traitant, est mis au chômage par décision volontaire. Pour qu'il puisse bénéficier des indemnités de chômage il faut, les autres conditions étant remplies, que sa démission volontaire ait été justifiée par un motif qui soit reconnu légitime par les services des Assedic. Ces derniers, s'ils semblent reconnaître comme telle l'inaptitude au travail, exigent en revanche que cette dernière ait été constatée par un médecin du travail. Il lui demande donc s'il ne serait pas possible de mettre en place une structure dérogatoire à la règle précitée (médecin libéral assermenté, médecin désigné par les Assedic...) qui permettrait à ces salariés de respecter la procédure et le contrôle médical qu'exigent les Assedic.

*Structure d'accueil des personnes âgées*

48. - 3 avril 1986. - **M. Paul Malassagne** attire l'attention de **M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi** sur la nécessité de créer de façon prioritaire dans le département du Cantal des sections de long séjour et des lits très médicalisés dans le secteur public. En effet, compte tenu du vieillissement de la population et de l'état de santé des personnes âgées dans ce département, les structures d'hébergement et de soins sont très nettement insuffisantes pour satisfaire les demandes en instance et les besoins non exprimés. Aussi lui demande-t-il quelles aides il entend apporter à ces départements défavorisés dont le pourcentage de personnes âgées est très élevé.

## AGRICULTURE

*Baisse des aides accordées aux G.A.E.C.*

23. - 3 avril 1986. - **M. Rémi Herment** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur la diminution du montant des aides au démarrage des agriculteurs qui se constituent en G.A.E.C. Il demande de bien vouloir lui indiquer les raisons de cette baisse tout à fait regrettable qui touche l'ensemble de ces sociétés civiles, lesquelles présentent de nombreux avantages pour les agriculteurs français.

## ANCIENS COMBATTANTS

*Fédération nationale des déportés,  
internés, résistants et patriotes*

43. - 3 avril 1986. - **M. Louis Souvet** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** sur les revendications de la Fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes. Il lui rappelle la nécessité que représente pour eux, le fait d'admettre l'imputabilité à de nombreuses affections consécutives à l'internement et aux conditions de détention. Les préjudices moraux et physiques dont ils ont été victimes méritent une telle reconnaissance, témoignage de notre respect. Il lui

demande donc de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour répondre à ces légitimes préoccupations.

## BUDGET

*Suite envisagée pour les travaux de la commission  
de la sécurité des consommateurs*

10. - 3 avril 1986. - **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget**, quelle suite il entend donner aux travaux de la commission de la sécurité des consommateurs et aux différentes propositions qu'elle vient de lui adresser.

## COOPÉRATION

*Aide aux pays du tiers monde*

40. - 3 avril 1986. - **M. Josselin de Rohan** appelle l'attention de **M. le ministre de la coopération** sur les modalités de l'aide aux pays du tiers monde. Notre pays dispose d'un très grand nombre de collèges et de lycées d'enseignement professionnel qui seraient susceptibles d'aider de manière concrète des organismes ou des collectivités locales du tiers monde par la réalisation de petits équipements dans le domaine de l'hydraulique, de l'électricité, voire de l'informatique. Il lui demande s'il ne lui paraîtrait pas souhaitable, en liaison avec le ministre de l'éducation nationale, de promouvoir avec les établissements d'enseignement spécialisé les programmes s'inspirant des principes énumérés ci-dessus. De telles initiatives pourraient mobiliser tout à la fois les enseignants et la jeunesse de manière efficace et concrète au profit du tiers monde.

## CULTURE ET COMMUNICATION

*Compétences des collectivités territoriales  
en matière d'enseignement musical*

24. - 3 avril 1986. - **M. Rémi Herment** appelle l'attention de **M. le ministre de la culture et de la communication** sur l'impérieuse nécessité, dans le cadre de la décentralisation, de préserver à tout prix le rôle joué par les différentes associations dans l'enseignement de la musique. Il lui indique en effet que les services du ministère de la culture, et notamment la direction de la musique et de la danse, ont cru nécessaire d'intervenir en matière pédagogique, de manière particulièrement autoritaire, dans un certain nombre de départements français, au mépris de la politique engagée, en accord avec les associations intéressées, par les départements et les communes concernés. Il lui demande de bien vouloir lui confirmer que, dans le cadre des lois de décentralisation, et notamment de l'article 63 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, ce sont les communes qui exercent la tutelle et la responsabilité des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Il lui demande par ailleurs de bien vouloir lui préciser quelles instructions il a données ou entend donner à ses services pour que soient scrupuleusement respectées ces dispositions législatives, qui garantissent un bon fonctionnement des établissements d'enseignement de la musique, sous l'autorité des collectivités territoriales et en accord avec les associations intéressées.

*Courts métrages*

49. - 3 avril 1986. - **M. Jacques Carat** constate que les courts métrages - bancs d'essai pour tant de réalisateurs - ont disparu de la programmation d'un bon nombre de cinémas de la capitale et de sa périphérie. Il demande à **M. le ministre de la culture et de la communication** quelles mesures peuvent être prises pour faire respecter les dispositions réglementaires qui imposent leur diffusion dans chaque programme.

## DÉFENSE

*Modernisation des matériels  
et perfectionnement des personnels*

8. - 3 avril 1986. - **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de la défense** quand il pense faire connaître les choix et les décisions du Gouvernement concernant la modernisation des matériels et le perfectionnement des personnels.

*Subvention accordée à des chercheurs  
pour une étude sur la dissuasion civile*

29. - 3 avril 1986. - **M. José Balareello** attire l'attention de **M. le ministre de la défense** sur des subventions de la Fondation pour les études nationales accordées à des chercheurs membres du Mouvement d'action non violente et de l'Institut pour la résolution non violente des conflits, pour une étude portant sur la dissuasion civile. Il lui demande s'il ne compte pas mettre un terme à ce genre de mesures pour le moins étonnantes.

*Alliance atlantique :  
participation au projet de frégate pour l'an 2000*

33. - 3 avril 1986. - **M. José Balareello** demande à **M. le ministre de la défense** si la France compte participer au projet commun de frégate pour l'an 2000 dans le cadre de l'Alliance atlantique : il permettrait des économies de l'ordre de 15 à 25 p. 100 par rapport au coût estimé pour chaque pays individuellement.

*Immeuble loué à une gendarmerie  
par une commune : régime juridique du bail*

46. - 3 avril 1986. - **M. Charles Jolibois** attire l'attention de **M. le ministre de la défense** sur les incertitudes rencontrées par les communes désireuses de louer un immeuble destiné à abriter les services de la gendarmerie. Sachant qu'en vertu de l'article 66 de la loi du 31 mars 1931, le casernement de la gendarmerie est à la charge de l'Etat et qu'un bail doit être établi, fixant notamment le montant du loyer à payer par l'Etat, ce type de location est-il soumis aux dispositions de la loi n° 82-526 du 22 juin 1982 (loi Quilliot). Si ce n'est le cas, quel est le régime juridique applicable à un tel bail et ses conséquences pour la détermination du montant du loyer.

## ÉCONOMIE, FINANCES ET PRIVATISATION

*C.E.E. et douanes*

5. - 3 avril 1986. - **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation**, s'il ne considère pas la présence d'agents des douanes aux frontières des pays constituant la Communauté européenne comme dépassée, et s'il ne serait pas préférable que ces agents assurent une surveillance renforcée des frontières extérieures de la Communauté.

*Eventuel réajustement monétaire*

12. - 3 avril 1986. - **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation**, si le Gouvernement ne retiendra pas l'idée d'un réajustement monétaire qui permettrait à la fois de solder le bilan précédent et d'assurer une relance de la croissance par les exportations. Cette procédure permettrait d'utiliser intelligemment le surplus pétrolier tout en évitant une surchauffe des prix.

*Dette publique intérieure et extérieure*

19. - 3 avril 1986. - **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation**, comment se présente réellement la situation de la dette publique intérieure et extérieure. Il souhaite également connaître quelles mesures peuvent être imaginées pour étaler son remboursement et pour éviter ainsi que soient trop réduites les marges de manœuvre d'une nouvelle politique budgétaire et fiscale.

*Mode de calcul de la D.G.F.*

38. - 3 avril 1986. - **M. Jacques Delong** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation**, sur le mode de calcul de la dotation globale de fonctionnement attribuée aux communes. Il lui demande en particulier si les sommes prélevées au titre des impositions d'un S.I.V.O.M. ou d'un S.I.V.O.S. sont intégrées au même titre que les impôts directement prélevés par les communes, dans les bases de calcul de la dotation globale de fonctionnement.

*Produits pétroliers :  
diminution de la taxe intérieure*

45. - 3 avril 1986. - **M. Michel Maurice-Bokanowski** demande à **M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation**, de bien vouloir lui faire connaître si, à la suite de la baisse du prix à l'importation des produits pétroliers, il envisage de diminuer la taxe intérieure qui les grève ou de la maintenir et, dans ce dernier cas, quelle destination recevront les ressources ainsi dégagées.

*Fonds de compensation de la T.V.A.*

47. - 3 avril 1986. - **M. Jean-Paul Chambriard** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation**, sur la portée réelle du décret n° 85-1378 du 26 décembre 1985 qui exclut notamment du bénéfice des allocations du F.C.T.V.A. les terrains à bâtir et les subventions spécifiques versées par l'Etat. Ces deux dispositions doivent entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1986, c'est à dire qu'elles s'appliquent rétroactivement aux dépenses engagées au cours des exercices 1985 et 1986. Outre les effets néfastes évidents sur l'équilibre du financement des investissements locaux réalisés au cours de ces deux années, et sur la poursuite des programmes d'investissement déjà engagés compte tenu du montant prévisible des allocations du F.C.T.V.A., ce décret semble comporter une incohérence préoccupante. En effet, les subventions spécifiques attribuées par l'Etat en 1984 et 1985 ne bénéficient plus de la compensation de la T.V.A. les grevant, tandis que ces mêmes subventions, globalisées notamment dans les dotations scolaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1986, se retrouvent à cette date (remboursement effectif à partir de 1988) dans le champ des interventions du fonds. Par conséquent, il lui demande ce qu'il entend faire pour remédier aux irrégularités et aux inconvénients emportés par ce décret.

*Groupements d'employeurs : régime fiscal*

50. - 3 avril 1986. - **M. André Fosset** expose à **M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation**, que les articles 46 à 48 de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 ont prévu la constitution sous la forme d'association de la loi de 1901 de groupements d'employeurs n'occupant pas plus de dix salariés ayant pour but exclusif de mettre des salariés à la disposition de leurs membres. Il lui demande de lui préciser le régime fiscal de ces groupements au regard de la T.V.A., de l'impôt sur les sociétés et de la taxe professionnelle.

## ÉDUCATION NATIONALE

*Rentrée scolaire 1986-1987*

3. - 3 avril 1986. - **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** quels infléchissements il envisage d'apporter aux orientations arrêtées par son prédécesseur concernant la prochaine rentrée scolaire.

*Revendications des conseillers principaux d'éducation*

6. - 3 avril 1986. - **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** quelles solutions il entend apporter aux demandes des conseillers principaux d'éducation qui souhaitent la création de corps spécifiques de direction et d'éducation, dans lesquels leur carrière trouverait une réelle ouverture.

### *Intégration scolaire des enfants handicapés*

26. - 3 avril 1986. - **M. André Bohl** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** quelles participations doivent être apportées par les communes de résidence aux communes accueillant les enfants handicapés, scolarisés dans des classes très spécialisées. Ces classes accueillent les enfants handicapés moteurs ou malentendants ou malvoyants.

## **ÉQUIPEMENT, LOGEMENT, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSPORTS**

### *Conditions de concession du lien fixe trans-Manche*

37. - 3 avril 1986. - **M. Robert Pontillon** demande à **M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports** de bien vouloir lui indiquer les dispositions prévues dans la convention de concession du lien fixe trans-Manche afin que la construction en soit assurée au meilleur coût. Il souligne notamment que la concession dispense de soumettre à la concurrence les contrats passés avec les entreprises actionnaires et que, s'il convient de respecter la liberté de passer contrat avec des concessionnaires, il appartient aux Etats concédants de s'assurer que les conditions existent pour que : 1° dans un premier temps, soient réunis les financements nécessaires et que ; 2° dans un second temps, n'apparaissent pas des difficultés majeures susceptibles de compromettre la réalisation du projet ou de contraindre les Etats à intervenir afin d'éviter une atteinte trop grave au crédit, tant sur le plan intérieur que sur le plan international. Il lui demande en conséquence que lui soient précisées les mesures de nature à éviter que ne se renouvelent les difficultés rencontrées par le système autoroutier en France, plus particulièrement l'A.R.E.A. et l'A.P.E.L., difficultés examinées dans le rapport 1973 de la Cour des comptes et qui ont conduit l'Etat à garantir de fait la totalité des emprunts.

## **INDUSTRIE, P. ET T. ET TOURISME**

### *Problèmes posés par la contestation des factures de téléphone*

7. - 3 avril 1986. - **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme**, quelles initiatives il va prendre pour trouver une solution rapide et efficace aux irritants problèmes posés aux usagers dans la contestation de leur facture téléphonique.

### *Avenir de R.V.I. à Suresnes*

41. - 3 avril 1986. - **M. Robert Pontillon** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme**, sur les inquiétudes suscitées à Suresnes et dans le département des Hauts-de-Seine par la perspective d'un départ de Renault Véhicules industriels de cette commune consécutif à des négociations qui auraient été engagées avec un groupe immobilier. La précédente municipalité avait, au moment du transfert de certains services de R.V.I. vers l'Isle-d'Abeau, reçu l'assurance que l'implantation des installations suresnoises ne serait pas remise en cause et que le siège de la société serait maintenu dans la commune. Depuis plus de dix ans, la ville de Suresnes a en effet été lourdement affectée par la crise économique puisqu'elle a perdu, sur la période, un total de 16 000 emplois. Actuellement, R.V.I. Suresnes regroupe 850 emplois. Dès lors, si les opérations en cours venaient à se confirmer, elles constitueraient une menace grave pour le potentiel économique et la situation de l'emploi dans la commune. Dans cette perspective, il demande au Gouvernement quelles initiatives il entend prendre afin que : 1° le site de R.V.I. soit maintenu à Suresnes ; 2° les effectifs actuels ne soient pas amputés ; 3° les équipements ne soient pas sacrifiés aux dépens d'opérations à caractère financier.

## **INTÉRIEUR**

### *Vulgarisation d'appareillage de dépistage de la consommation de drogue*

22. - 3 avril 1986. - **M. Pierre Brantus** demande à **M. le ministre de l'intérieur** de bien vouloir lui confirmer s'il est exact que seraient prochainement mis en vente, dans le commerce, des systèmes dotés d'un appareillage peu complexe et per-

mettant, sous la forme de « tests », de vérifier dans quelle mesure une personne a pu consommer une certaine quantité de drogue. Dans le cas où ces « tests » seraient effectivement dotés d'une relative précision, il lui demande de bien vouloir lui préciser les obstacles juridiques qui s'opposeraient à ce que de tels contrôles soient exercés, tout en respectant les droits de la personne humaine, par les forces de police, sur les automobilistes qui viennent de commettre une infraction en matière de circulation et aux fins de vérifier si ces conducteurs de véhicules étaient effectivement, au moment de l'infraction, sous l'emprise d'un stupéfiant quelconque.

### *Sociétés coopératives artisanales et passation de marchés publics*

42. - 3 avril 1986. - **M. Josy Moinet** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur les pratiques qu'adoptent à l'égard des sociétés coopératives artisanales certains maîtres d'ouvrage publics lors de la passation de marchés publics. En effet, ceux-ci demandent aux sociétés coopératives artisanales de leur fournir tous les documents et renseignements généralement exigés dans ces marchés (article 46 à 60 du code des marchés publics) pour elles-mêmes et pour tous leurs adhérents, ainsi que des documents non prévus par le code des marchés publics, assimilant en fait les adhérents des coopératives à des sous-traitants. Cette pratique, qui nie la personnalité juridique des sociétés coopératives artisanales, n'est-elle pas irrégulière au regard du code des marchés publics qui, dans ses articles 69 et 266, reconnaît expressément la spécificité des sociétés coopératives artisanales et leur capacité à conclure des marchés publics.

## **JEUNESSE ET SPORTS**

### *Aménagement des rythmes scolaires*

4. - 3 avril 1986. - **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports**, s'il pense traduire dans les faits, pour la prochaine rentrée scolaire, la priorité qu'il a décidée concernant l'aménagement des rythmes scolaires. Un nouveau découpage de la semaine et de l'année de travail permettant une meilleure pratique du sport est attendu par tous avec impatience.

### *Jeux de Los Angeles : répartition des sommes reversées par le Comité olympique international*

20. - 3 avril 1986. - **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports**, comment seront réparties les sommes reversées par le Comité olympique international à la suite des Jeux de Los Angeles.

## **JUSTICE**

### *Réforme du code pénal : suite donnée au projet*

9. - 3 avril 1986. - **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le garde des sceaux, ministre de la justice** quelle suite il donnera au projet de réforme du code pénal proposé par le gouvernement précédent.

### *Cession de créances professionnelles : bénéfice de la réserve de propriété à l'établissement de crédit cessionnaire*

35. - 3 avril 1986. - **M. Henri Belcour** expose à **M. le garde des sceaux, ministre de la justice** que la loi n° 80 335 du 12 mai 1980 relative aux effets des clauses de réserve de propriété dans les contrats de vente permet au vendeur de se prémunir contre le défaut de paiement de son acheteur en stipulant une clause de réserve de propriété selon laquelle le transfert de propriété de la marchandise vendue sera retardé jusqu'au complet paiement du prix. Cette loi modifiait les articles 59 et 65 de la loi n° 67-563 du 13 juillet 1967 et ses dispositions sont reprises aux articles 115 à 122 de la loi n° 85-98 du 25 janvier 1985, relative au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises. Par ailleurs, la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 facilitant le crédit aux entreprises, modifiée par la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984, dite loi bancaire, permet la cession de créances professionnelles à titre de garantie à des établissements de crédit, en vue de faciliter l'octroi de crédit aux entreprises. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il peut être inféré du rapproché-

ment de ces deux textes que la cession de créances professionnelles relatives à des ventes avec réserve de propriété transfère à l'établissement de crédit cessionnaire le bénéfice de cette réserve de propriété.

*Montant de l'indemnisation des victimes d'attentats*

44. - 3 avril 1986. - **M. Michel Maurice-Bokanowski** demande à **M. le garde des sceaux, ministre de la justice** s'il peut confirmer l'exactitude des rumeurs selon lesquelles l'indemnisation des personnes victimes d'attentats passerait de 200 000 à 400 000 F.

## RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

*Subventions allouées à certains organismes*

34. - 3 avril 1986. - **M. José Balareello** fait remarquer à **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur**, qu'une subvention de 80 000 francs sur l'exercice budgétaire 1985 a été allouée à l'Institut pour la résolution non violente des conflits, institution pacifiste, hostile à notre politique de défense, dont la dissuasion nucléaire, participant à l'édition et la diffusion de la revue *Alternatives non violentes*. Il lui demande s'il ne serait pas fortement souhaitable de ne plus aider ce genre d'organismes.

## SÉCURITÉ SOCIALE

*Conventions C.A.M. - professions de santé : devenir du différend*

31. - 3 avril 1986. - **M. José Balareello** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale**, sur la situation de crise provoquée par le précédent gouvernement qui s'est opposé à l'application normale des conventions entre les caisses d'assurance maladie et les différentes professions de santé. Cela constitue un désaveu des décisions des administrateurs élus des caisses d'assurance maladie, remet en cause le principe de la politique contractuelle et pénalise les assurés sociaux. Il lui demande ce qu'il envisage afin de remédier à cette situation de blocage de la politique conventionnelle.

## TRANSPORTS

*Réouverture de l'aérodrome de Grostenquin*

27. - 3 avril 1986. - **M. André Bohl** demande à **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports**, quelles conséquences peut entraîner la réouverture de l'aérodrome de Grostenquin pour le fonctionnement des aéroclubs locaux.